

(A)
(N° 291.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 AOÛT 1893.

RAPPORT

SUR

l'exécution, pendant l'année 1892, de la loi instituant la libération conditionnelle et la condamnation conditionnelle.

MESSIEURS,

Conformément à l'article 10 de la loi du 31 mai 1888, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres les tableaux statistiques résumant, pour l'année 1892, les résultats de l'application de la libération et de la condamnation conditionnelles.

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

(2)

ANNEXES.

I. — LIBÉRATION CONDITIONNELLE.

§ I. — LIBÉRATIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1892 (1).

216 propositions de libérations conditionnelles ont été soumises au Ministre de la Justice pendant l'année 1892 :

145 ont été accueillies ;

57 ont été rejetées :

42, à cause de la nature ou de la gravité des faits qui avaient motivé la condamnation ;

5, parce que l'amendement des détenus a été jugé insuffisant ;

8, à cause des antécédents ou de la conduite habituelle des condamnés ;

1, parce que le condamné est décédé au cours de l'instruction ;

1, le condamné ayant dû être interné dans un asile d'aliénés.

Pour 14, les motifs invoqués à l'appui de la proposition de libération conditionnelle ont paru justifier une mesure de clémence plutôt que l'application de la loi du 31 mai 1888. Les 14 condamnés ont été grâciés.

*
* * *

121 requêtes tendant à l'obtention de la libération conditionnelle ont été adressées au Ministre de la Justice au cours de la même année :

24 ont été laissées sans suite, la loi n'étant pas applicable ou les

(1) Les affaires dont l'instruction n'était pas terminée au 1^{er} janvier 1893 ne sont pas comprises dans les relevés ci-dessous.

motifs invoqués par les pétitionnaires n'étant pas de nature à justifier une instruction d'office.

Des 97 requêtes sur lesquelles l'instruction a été ouverte :

59 ont été accueillies :

54 condamnés bénéficiant de la libération conditionnelle, et
5 d'arrêtés de grâce.

58 ont été rejetées :

15 à cause de la nature ou de la gravité des faits;
14 parce que l'amendement a paru insuffisant ;
6 à cause de la conduite habituelle ou des antécédents du
condamné;
5 parce que la date de l'expiration de la peine était trop
rapprochée.

*
* *

En résumé, les 513 affaires instruites ont donné lieu à :

199 libérations conditionnelles,
19 remises ou réductions de peine,
93 décisions de rejet.

*
* *

Les 199 individus qui ont été libérés conditionnellement se divisent
comme suit :

I. Sexe.

Hommes	169
Femmes	30

II. État-civil.

Mariés	106
Célibataires	82
Veufs	11

III. Age.

Moins de 20 ans	10
De 20 à 25 ans	55
De 25 à 30 ans	56
De 30 à 40 ans	53

De 40 à 50 ans	33
De 50 à 60 ans	23
Plus de 60 ans	7

IV. *Antécédents.*

127 étaient sans antécédents judiciaires,
 58 avaient subi une condamnation antérieure,
 34 avaient subi plusieurs condamnations antérieures.

V. *Profession.*

Ouvriers	406
Commerçants et industriels	37
Employés	16
Cultivateurs	12
Ménagères.	10
Domestiques	9
Professions libérales.	4
Artiste.	1
Marin	1
Colporteur	1
Sans professions	2

VI. — *Durée de l'emprisonnement auquel les libérés avaient été condamnés.*

Moins de 1 an	67
1 à 2 ans	50
2 à 5 ans	59
5 à 10 ans	12
10 à 20 ans.	9
Plus de 20 ans	2

VII. — *Durée de la peine restant à subir à la date de la libération conditionnelle.*

Moins de 3 mois	58
3 à 6 mois	65
6 mois à 1 an	56
1 à 2 ans	26
2 à 3 ans	11
3 à 5 ans	2
5 à 10 ans	2
Plus de 10 ans	1

VIII. — *Motif de la condamnation.*

Vol ou escroqueries	53
-------------------------------	----

Coups et blessures	48
Homicides et tentatives d'homicides	14
Recels	14
Faux et usage de faux.	11
Banqueroutes	10
Infanticides et avortements	7
Fausse monnaie	6
Délits douaniers	6
Incendies	5
Abus de confiance	4
Faux témoignages.	4
Dénonciations calomnieuses	3
Rébellions	3
Attentats à la pudeur.	3
Délits de chasse	2
Menaces de mort	1
Tentative de déraillement	1
Maison de prêts sur gages	1
Abandon d'enfants	1

IX. — *Suites de la libération conditionnelle.*

61 libérations sont devenues définitives.

3 ont été révoquées.

Pour 82 le délai expire en 1893.	
— 20 — en 1894.	
— 13 — en 1895.	
— 9 — en 1896.	
— 4 — en 1897.	
— 1 — en 1898.	
— 1 — en 1900.	
— 2 — en 1902.	
— 1 — en 1904.	
— 1 — en 1917.	

1, enfin ne peut devenir définitive, la peine étant perpétuelle et le libéré n'ayant, à la date de l'arrêté ministériel, bénéficié d'aucune mesure de grâce.

*
* *

Pour 193 libérations conditionnelles, sur 199, l'avis du Directeur de la prison était favorable.

Pour 153, la Commission administrative de la prison se ralliait à l'avis favorable du Directeur.

Pour 119, l'avis du Parquet était favorable.

*
* *

Trois libérations conditionnelles accordées en 1892 ont été révoquées dans le courant de l'année.

Les trois détenus qui en avaient bénéficié étaient âgés de moins de vingt-cinq ans et avaient été condamnés pour vols ou escroqueries. Les libérations avaient été accordées de l'avis conforme de toutes les autorités. Deux révocations ont été motivées par de nouvelles condamnations du chef de vol, la troisième par l'inconduite du libéré.

*
* *

Deux libérations conditionnelles, antérieures au 1^{er} janvier 1892 ont été révoquées.

La première avait été accordée, sur la proposition de toutes les autorités, à un individu âgé de moins de vingt-quatre ans condamné pour abus de confiance, et qui n'avait plus six mois à subir. Une nouvelle condamnation pour faits analogues a amené la révocation.

La seconde concernait un individu âgé de trente ans, libéré malgré l'avis défavorable du Parquet, alors qu'il avait subi plus des trois quarts de sa peine. C'est encore la récidive du vol qui a motivé la révocation.

§ 2. — RÉCAPITULATION.

*Libérations accordées du 10 juin 1888 (date de la mise en vigueur de la loi)
au 31 décembre 1892.*

<i>A. Propositions formulées par les autorités</i>	813
Rejets	303
Condamnés libérés conditionnellement	464
Condamnés grâciés	46
Rejets basés sur	
la nature ou la gravité des faits	206
l'amendement insuffisant	24
les antécédents ou la conduite habituelle	53
l'expiration de la peine	4
la durée trop courte de la peine restant à subir	10
l'inapplicabilité de la loi	6
le décès du détenu	1
l'internement du détenu dans un asile d'aliénés	1
<i>B. Requêtes mises d'office en instruction</i>	598
Rejets	203
Condamnés libérés conditionnellement	483
Condamnés grâciés	10

Rejets motivés par

la nature des faits	82	
l'amendement insuffisant	62	
les antécédents ou la conduite habituelle	40	
l'expiration de la peine.	6	
la durée trop courte de la peine restant à subir	5	
l'inapplicabilité de la loi	11	
nouvelle condamnation survenue pendant l'ins- truction.	1	
C. Requêtes laissées sans suite		143

RÉSUMÉ.

Requêtes laissées sans suite	143
Rejets	510
Grâces	56
Libérations conditionnelles	647
	<hr/>
	1,356
Révocations	17

*
* * *

Des 647 libérés conditionnellement, 13 avaient été condamnés pour faits relatifs aux grèves de 1886.

Classement des 654 autres :

I. Sexe.

Hommes	536
Femmes	98

II. État-civil.

Mariés	307
Célibataires	288
Veufs	37
Divorcés	2

III. Age.

Moins de 20 ans	41
— 20 à 25 ans	126
— 25 à 30 ans	135
— 30 à 40 ans	162
— 40 à 50 ans	97
— 50 à 60 ans	52
Plus de 60 ans	21

IV. *Antécédents.*

454 étaient sans antécédents judiciaires,
 101 avaient subi une condamnation antérieure,
 79 avaient subi plusieurs condamnations antérieures.

V. *Profession.*

Ouvriers	292
Commerçants et industriels	107
Cultivateurs	74
Employés	59
Domestiques	59
Ménagères.	33
Professions libérales.	13
Artistes	3
Marins	3
Colporteur	1
Accoucheuse	1
Sans professions	7

VI. — *Durée de la peine d'après les condamnations.*

Moins de 1 an	186
1 à 2 ans	167
2 à 5 ans	200
5 à 10 ans.	42
10 à 20 ans	25
Plus de 20 ans	14

VII. — *Durée de la peine restant à subir.*

Moins de 3 mois.	190
3 à 6 mois	190
6 mois à 1 an	124
1 à 2 ans	91
2 à 3 ans	22
3 à 5 ans	4
5 à 10 ans.	4
Plus de 10 ans	9

VIII. — *Motifs des condamnations.*

Vols ou escroqueries	190
Coups et blessures	130
Faux et usage de faux.	50

Homicides et tentatives d'homicides	48
Infanticides et avortements	30
Banqueroutes	27
Incendies.	26
Recels	24
Rébellions	20
Abus de confiance	19
Fausse monnaie	13
Faux témoignages	11
Délits douaniers	8
Délits de chasse	5
Attentats à la pudeur	5
Atteintes au libre exercice du travail	4
Destruction de propriétés mobilières	4
Dénonciations calomnieuses	4
Abandons d'enfant	5
Tentatives de déraillement	2
Menaces de mort	2
Enlèvements de mineures	2
Homicide par imprudence	1
Viol	1
Homicide en duel	1
Subornation de témoin.	1
Adultère	1
Maison de prêts sur gages	1
Combats de coqs	1

* * *

Suite des 647 libérations conditionnelles :

415	sont	devenues	définitives,
17	ont	été	révoquées,
pour 113	le	déla	expire en 1893,
— 53	—		1894,
— 22	—		1895,
— 18	—		1896,
— 7	—		1897,
— 1	—		1898,
— 1	—		1899,
— 4	—		1900,
— 1	—		1901,
— 2	—		1902,
— 1	—		1904,
— 1	—		1907,
— 1	—		1917,

pour	1	le délai expire en	1920,
—	1	—	1927,
—	1	—	1928,
—	5	enfin ne peuvent devenir définitives.	
	<u>647</u>		

* * *

Avis des autorités sur les 647 libérations accordées.

Avis favorables du Directeur de la prison	631
Avis défavorables — —	16
Avis favorables de la Commission administrative	541
Avis défavorables — —	106
Avis favorables du Parquet	486
Avis défavorables —	191



II. — Statistique des condam

I. — Nombre de toutes les condamnations, des

ARRONDISSEMENTS.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS					
	NOMBRE		NOMBRE des condamnations conditionnelles.			NOMBRE des RECHUTES constatées
	TOTAL des condamnations.	des condamnations à l'emprisonnement de 6 mois au maximum.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	TOTAL.	
Bruxelles	7,861	5,153	4,565	746	2,311	258
Louvain	2,715	2,653	411	394	1,305	95
Nivelles	788	762	90	226	316	"
Anvers	5,520	5,368	852	732	4,584	289
Malines	4,465	4,147	175	259	434	16
Turahout	4,752	4,732	499	213	412	64
Mons	2,391	2,093	347	420	767	20
Charleroi	3,663	3,552	470	572	742	48
Tournai	806	779	95	47	142	6
Gand	3,959	3,867	478	598	776	38
Audenaerde	4,350	4,203	228	450	678	"
Termonde	2,669	2,508	405	344	749	85
Bruges	3,000	2,854	281	403	684	6
Courtrai	3,036	2,350	263	462	725	94
Furnes	725	677	63	475	243	16
Ypres	832	795	76	464	237	4
Liège	4,855	4,806	338	266	604	44
Huy	568	561	49	264	310	6
Verviers	4,443	4,105	76	304	380	5
Tongres	734	725	37	353	392	8
Hasselt	332	320	72	340	412	12
Arlon	648	638	46	494	210	"
Marche	424	416	26	448	474	"
Neufchâteau	611	602	47	212	229	2
Namur	4,332	4,326	84	452	536	42
Dinant	4,297	4,201	27	340	367	41
Ressort de						
{ Bruxelles	26,961	23,239	3,904	4,109	8,013	766
{ Gand	15,471	14,254	4,499	2,593	4,092	240
{ Liège	9,444	9,200	742	2,872	3,514	400
Le royaume	51,876	46,693	6,445	9,574	15,719	1,406

nations conditionnelles.

condamnations conditionnelles et des rechutes constatées.

TRIBUNAUX DE POLICE					TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE.				
NOMBRE TOTAL des condamna- tions.	NOMBRE des condamnations correctionnelles			NOMBRE des rechutes constatées.	NOMBRE TOTAL des condamna- tions.	NOMBRE des condamnations conditionnelles			NOMBRE des rechutes constatées.
	à l'emprisonne- ment.	à l'amende.	TOTAL.			à l'emprisonne- ment	à l'amende	TOTAL.	
25,399	98	3,801	3,899	34	43,260	1,663	4,547	6,210	292
3,665	5	4,304	4,309	9	6,380	416	2,498	2,614	104
2,850	3	431	434	•	3,638	93	357	450	•
42,006	»	792	792	16	17,526	852	4,524	2,376	305
4,328	7	430	437	4	2,793	482	659	871	20
2,181	»	427	427	5	3,933	499	640	839	69
6,160	48	4,404	4,422	44	8,554	365	4,824	2,189	34
9,411	7	2,055	2,062	5	13,074	477	2,627	2,804	23
2,962	4	755	759	20	3,768	99	802	901	26
44,408	1	887	888	7	48,367	479	4,485	4,664	45
4,404	»	518	518	4	2,654	228	968	4,196	4
2,954	87	988	4,075	27	5,623	492	1,332	1,824	412
4,283	2	800	802	1	7,283	283	4,203	4,486	7
3,659	2	4,011	4,013	48	6,695	265	4,473	1,738	412
606	»	264	264	2	4,331	68	439	507	48
4,518	3	522	535	2	2,350	79	683	762	3
46,486	42	4,578	4,590	44	48,341	350	4,814	2,194	28
2,939	1	441	442	»	3,527	50	702	752	6
3,749	»	539	539	•	4,862	76	843	919	5
4,374	4	551	555	4	2,108	41	906	947	42
2,028	1	463	464	23	2,860	73	803	876	35
4,812	8	417	425	2	2,460	24	611	635	2
4,380	3	319	322	10	1,804	29	467	496	40
4,436	2	227	229	»	2,047	49	439	488	2
4,946	»	293	293	»	6,278	84	745	829	42
2,650	1	605	606	2	3,947	28	945	973	43
75,962	442	41,099	41,241	407	402,923	4,046	45,208	49,254	873
28,832	95	4,990	5,085	58	44,303	4,594	7,583	9,477	298
38,790	32	5,433	5,465	55	48,234	774	8,305	9,079	455
443,584	269	21,522	21,791	220	495,460	6,444	31,096	37,510	4,326

II. — *Nature des infractions qui ont motivé les condamnations conditionnelles avec l'indication, par ressort, du nombre des condamnés.*

NATURE DES INFRACTIONS qui ont MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Crimes :								
Tentative de meurtre	1	»	»	1	»	»	»	»
Coups et blessures ayant causé la mort.	3	4	2	9	»	»	»	»
Attentat à la pudeur.	5	14	7	26	»	»	»	»
Incendie	»	»	1	1	»	»	»	»
Pillage.	3	1	»	4	»	»	»	»
Fausse monnaie.	»	1	»	1	»	»	»	»
Faux en écritures	34	20	15	69	»	»	»	»
Vol qualifié.	195	166	57	418	»	»	»	»
Détournement par un dépositaire public.	1	»	4	5	»	»	»	»
Banqueroute frauduleuse	9	4	4	17	»	»	»	»
Délits :								
Abus de confiance et escroquerie.	237	51	51	342	»	»	9	9
Adultère	101	4	32	137	»	»	»	»
Armes prohibées. — Port et débit	29	14	42	85	20	6	9	35
Attentat à la pudeur.	42	19	22	83	»	»	»	»
Attentat aux mœurs. — Corruption de la jeunesse	3	»	»	3	»	»	»	»
Attentat aux mœurs. — Outrage public aux mœurs.	121	49	20	190	6	1	1	8
Avortement	4	»	»	4	»	»	»	»
Banqueroute simple	7	1	4	12	»	»	»	»
Calomnie et diffamation	127	32	71	230	307	226	165	698
Coalition. — Atteinte au libre exercice du travail	23	»	6	29	»	»	»	»
Comestibles et boissons. — Falsification.	35	29	6	70	1	5	1	7
Concussion.	1	»	»	1	»	»	»	»
Corruption.	4	2	2	8	»	1	»	1
Coups et blessures volontaires.	2,613	1,908	1,050	5,571	1,897	678	712	3,287
— involontaires.	63	28	17	108	15	12	13	40
Culte (entrave au libre exercice d'un)	3	1	2	6	»	»	»	»
Dénonciation calomnieuse	4	4	17	25	»	»	»	»

NATURE DES INFRACTIONS qui ont MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Destruction de tombeaux, machines, etc.	"	3	4	7	"	2	"	2
— de propriétés mobilières . . .	4	"	3	7	30	"	4	31
— de récoltes sur pied.	2	2	3	7	"	3	"	3
— d'arbres et de greffes	5	11	2	18	"	3	"	3
— d'animaux propres à l'agri- culture.	1	3	"	4	"	"	"	"
Destruction d'animaux domestiques .	"	4	4	2	"	4	"	4
— de clôtures	165	147	47	359	109	78	73	260
Détention illégale.	"	"	3	3	"	"	"	"
Divulgation méchante	1	"	"	1	1	"	"	1
Domicile (violation de).	29	22	15	66	9	2	1	12
Effets de commerce fictifs	1	"	"	1	"	"	"	"
Enlèvement de mineurs	1	"	"	1	"	"	"	"
Epizootie (infractions aux dispositions sur l')	13	18	13	46	"	11	1	12
État civil. — Défaut de déclaration . .	3	3	"	6	2	13	2	17
Évasion de détenus. — Négligence des gardiens	"	2	"	2	"	"	"	"
Exposition d'enfants.	6	10	5	21	"	"	"	"
Fausse monnaie.	11	1	"	12	"	"	"	"
Faux noms (port de)	16	5	4	25	3	2	4	9
Faux divers	5	"	2	7	"	2	"	2
Faux témoignage	2	4	2	8	"	"	"	"
Faux serment en matière civile	3	"	"	3	"	"	"	"
Homicide involontaire	26	10	4	40	"	"	1	1
Imprimés sans nom d'auteur	5	1	3	9	"	"	"	"
Incendie involontaire ou par le proprié- taire.	2	2	9	13	"	"	15	15
Inhumations (infractions aux lois sur les)	2	"	"	2	"	"	"	"
Injures par faits, écrits, etc.	70	98	51	219	292	70	33	395
Intérêt illégal pris ou reçu par un fonc- tionnaire.	"	1	"	1	"	"	"	"
Loteries non autorisées.	10	5	4	19	7	"	5	12
Maisons de prêt sur gage non autorisées.	"	1	2	3	"	"	"	"
Maraudage avec circonstance aggravante	171	"	10	181	141	7	29	177
Menaces par écrit, par gestes, etc. . .	74	39	28	141	20	8	4	32
Mendicité et vagabondage	8	5	9	22	2	"	3	5
Objets trouvés ou saisis. — Détourne- ment	57	6	12	75	2	2	"	4

NATURE DES INFRACTIONS qui ont MOTIVE LES CONDAMNATIONS conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Outrage envers un magistrat ou des témoins	9	42	8	59	9	3	5	17
Rebellion et outrage.	1,437	233	183	1,853	129	63	128	320
Recel	485	36	44	235	4	2	4	7
Usurpation de fonctions	0	»	1	1	»	»	»	»
Vol et détournement.	1,346	436	400	2,182	351	94	231	676
Contraventions :								
Sûreté et tranquillité.	85	42	44	171	3,059	1,611	945	5,515
Propreté et salubrité.	14	9	115	138	215	46	123	384
Contraventions rurales.	24	1	30	55	807	307	715	1,829
— diverses	42	1	31	74	648	338	613	1,599
Infractions aux règlements provinciaux.	85	2	2	89	304	48	126	478
— — communaux.	30	35	4	69	1,469	681	517	2,667
Infractions aux lois spéciales et règlements généraux sur :								
L'achat d'effets militaires.	1	0	»	1	»	»	»	»
La milice et la garde civique	»	»	»	»	1	»	12	13
Les poudres	33	»	15	48	»	»	»	»
La douane	6	13	»	19	»	0	»	»
Les postes	7	»	»	7	58	15	35	108
La presse.	1	»	»	1	2	»	»	2
La vérification des poids et mesures . .	»	»	»	0	115	200	89	404
Les établissements dangereux et insalubres	18	25	23	66	1	8	4	13
Les mines	21	»	6	27	»	0	»	»
La navigation.	5	8	»	13	26	18	24	68
Les forêts	186	29	597	812	183	23	223	429
Les délits ruraux	4	»	»	4	179	7	92	278
La chasse.	278	272	252	802	7	40	17	34
La pêche.	54	41	172	267	»	2	5	7
Le chemin de fer	8	1	»	9	240	79	168	487
Les messageries et le roulage	»	»	1	1	50	63	29	142
Les constructions	»	»	»	»	8	8	6	22
La voirie.	»	»	1	1	21	9	57	87
L'art de guérir	7	18	19	44	1	2	0	3
Le colportage.	»	»	»	»	3	4	»	7

NATURE DES INFRACTIONS qui ont MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
	Bruxelles.	Gand.	Liège.	Bruxelles.	Gand.	Liège.	Bruxelles.	Gand.
La mendicité et le vagabondage	3	"	4	4	4	4	"	5
L'ivresse	40	44	4	88	440	206	86	732
Le paiement des salaires	45	38	44	67	"	"	"	"
Les oiseaux insectivores	"	"	"	"	68	40	118	326
La protection des enfants dans les professions ambulantes	3	2	"	5	"	"	"	"
La propriété littéraire et artistique	3	3	6	12	"	"	"	"
La police sanitaire des animaux domestiques	"	1	5	6	78	59	43	150
Les témoins défaillants	"	"	4	4	"	2	4	3
Le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels	"	35	"	35	"	"	"	"
Totaux	8,043	4,092	3,614	15,719	11,241	5,085	5,465	21,791

RÉCAPITULATION.

NATURE DES INFRACTIONS.	TRIBUNAUX		Totaux.
	correctionnels.	de police.	
Crimes	551	"	551
Délits	42,263	6,099	48,364
Contraventions	438	9,327	9,765
Infractions aux règlements provinciaux	89	478	567
— communaux	69	2,667	2,736
Infractions aux lois spéciales et règlements généraux	2,307	3,220	5,527
Totaux	48,719	21,791	37,610

III. *Profession des condamnés con***INDICATION DES PROFESSIONS.**

EXPLOITATION DU SOL.	Cultivateurs, bergers, bûcherons
	Mineurs, houilleurs, carriers, terrassiers
	Domestiques de ferme, journaliers,
INDUSTRIE	Boulangers, bouchers, brasseurs, meuniers, etc.
	Taillieurs, chapeliers, cordonniers, tanneurs, perruquiers, etc.
	Fileurs, tisserands
	Entrepreneurs, tapissiers, etc.
	Ouvriers chargés de mettre en œuvre les produits du sol, le fer, le bois, etc
	Ouvriers sans autre désignation.
COMMERCE	Négociants, boutiquiers, agents de change, colporteurs, commis
	Mariniers, voituriers, commissionnaires
	Cabaretiers, restaurateurs, aubergistes, etc.
Professions intellectuelles ou libérales	
Domestiques attachés à la personne et journaliers	
Gens sans aveu	
Sans profession ou profession inconnue.	
TOTAUX.	

N. B. Les femmes mariées n'exerçant aucune profession sont renseignées d'après la profession du mari.

ditionnellement. — ANNÉE 1892.

NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES PRONONCÉES											
PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				PAR LES TRIBUNAUX DE POLICE				PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE			
du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
831	423	684	1,938	4,189	651	869	2,709	2,020	1,074	1,553	4,647
739	43	304	1,086	1,162	22	460	1,644	4,901	65	764	2,730
904	376	631	1,911	4,262	666	812	2,740	2,466	4,042	1,443	4,651
491	164	81	435	446	256	488	890	637	420	268	4,325
327	468	121	616	538	221	491	970	885	389	312	4,586
46	348	39	433	44	332	55	431	90	680	94	864
405	64	45	214	251	35	97	383	356	99	142	597
998	301	358	1,657	924	422	450	1,796	4,922	723	808	3,453
635	4,156	350	2,471	4,146	852	251	2,249	1,751	2,008	601	4,390
527	232	167	926	4,008	481	372	4,861	4,535	713	539	2,787
453	81	63	287	214	97	429	437	364	478	482	724
248	447	39	434	698	638	218	4,354	846	685	257	4,788
444	47	64	225	229	58	469	456	343	405	233	681
4,209	478	235	4,622	818	174	474	1,463	2,027	349	709	3,085
39	2	2	43	39	3	3	45	78	5	5	88
917	362	442	1,721	4,386	280	727	2,393	2,303	642	4,469	4,114
8,013	4,092	3,614	15,719	11,244	5,085	5,465	21,791	49,254	9,477	9,079	37,510

V. Appels de police correctionnelle et de police. — Nombre de sentences confirmatives de jugements de condamnation conditionnelle et infirmatives de jugements accordant ou refusant le bénéfice de la condition. — ANNÉE 1892.

RESSORTS.	COURS D'APPEL.						TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.						TOTAUX.					
	NOMBRE DES ARRÊTS						NOMBRE DES JUGEMENTS						COURS D'APPEL.			Tribunaux de première instance.		
	qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle		qui infirment des jugements de condamnation				qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle		qui infirment des jugements de condamnation				Arrêts confirmatifs.	ARRÊTS infirmatifs		Jugements confirmatifs.	JUGEMENTS infirmatifs	
	à l'emprisonnement.	à l'amende.	à l'emprisonnement		à l'amende		à l'emprisonnement.	à l'amende.	à l'emprisonnement		à l'amende			retirant le bénéfice de la condition.	accordant le bénéfice de la condition.		Jugements confirmatifs.	retirant le bénéfice de la condition.
en retirant le bénéfice de la condition.			en accordant le bénéfice de la condition.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en retirant le bénéfice de la condition.			en accordant le bénéfice de la condition.									
Bruxelles	70	37	18	84	4	30	1	43	4	5	6	53	116	19	114	44	7	58
Gand	57	89	13	47	10	42	"	42	"	3	9	24	146	23	89	23	9	27
Liège	37	63	3	32	"	23	"	44	"	5	2	55	100	3	55	44	2	60
Le royaume	173	189	31	163	14	95	1	110	1	13	17	132	362	45	258	111	18	145

Récapitulation depuis la mise en vigueur de la loi.

A. COURS D'APPEL.

	Nombre d'arrêts retirant le bénéfice de la condition.	Nombre d'arrêts accordant le bénéfice de la condition.
Bruxelles	74	208
Gand	100	140
Liège	27	139
Total	<u>201</u>	<u>487</u>

B. TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE.

I. Tribunaux correctionnels.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	101,835	20,791	1,545
— Gand	60,775	12,036	594
— Liège	37,609	9,877	225
Total	<u>200,217</u>	<u>42,704</u>	<u>2,162</u>

II. Tribunaux de police.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	556,042	21,045	207
— Gand	115,243	10,245	120
— Liège	168,167	12,213	120
Total	<u>639,452</u>	<u>43,503</u>	<u>447</u>

III. Total.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	457,875	41,836	1,550
— Gand	176,018	22,281	714
— Liège	205,776	22,090	345
Total	<u>839,669</u>	<u>86,207</u>	<u>2,609</u>